



**Extrait du registre des délibérations  
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix  
Séance du jeudi 08 février 2024**

**SESSION ORDINAIRE**

**Date de la convocation :**

02 février 2024

**Nombre de Conseillers Communautaires :**

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 15

**Présidence de séance**

Henri BILLON

**Secrétaire de séance**

Laurence CLAISSE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la CCI Bretagne Ouest de Morlaix, sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

**PRÉSENTS :**

**Morlaix communauté** : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Bernadette AUFFRET, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLÉC, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Jean-René PERON.

**Communauté de communes du Pays Landivisiau :**

Henri BILLON, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

**Haut-Léon communauté** : Jacques EDERN, Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**REPRÉSENTÉS :**

**Morlaix communauté** : Nicole SEGALÉN-HAMON est représentée par Jean-René PERON

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Communauté de communes du Pays Landivisiau :**

Marie-Claire HENAFF (pouvoir à Henri BILLON)

**Haut-Léon communauté** : Jean- Noël EDERN (pouvoir à Jacques EDERN)

**ABSENTE EXCUSÉE :**

**Haut-Léon communauté** : Aline CHEVAUCHER

**Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 08 février 2024**

<b>OBJET</b>	SAGE : LANCEMENT DE L'ETUDE TECHNIQUE ET STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE CARENAGE ET POUR UNE AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA GESTION DES EAUX GRISSES ET DES EAUX NOIRES DANS LE PERIMETRE DU SAGE LEON-TREGOR
<b>ACTE</b>	CS-2024-01-N05
<b>RAPPORTEUR (S)</b>	CHRISTOPHE MICHEAU / GUY PENNEC

Le SAGE Léon-Trégor est engagé dans la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques sur les bassins-versants et les milieux littoraux de son territoire.

Afin de permettre à tous les usagers de la mer de disposer d'une possibilité d'entretien de leur navire adaptée à leurs besoins et à leurs moyens, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor propose de développer une stratégie de l'offre de carénage, en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Cette stratégie vise à :

- Accompanyer le suivi et l'entretien des équipements existants,
- Développer l'offre d'aires et de cales de carénage,
- Développer les aires de nettoyage des navires (par exemple par brossage mécanique à flot),

Une règle visant l'interdiction du carénage sauvage est inscrite au Règlement du SAGE et au titre de différentes réglementations. Toutefois, le manque d'aires de carénage dédiées, rend difficile l'application de cette règle.

La réalisation d'un schéma de carénage pour les bateaux de plaisance et professionnels, permettant d'équiper convenablement le territoire et d'envisager des mutualisations d'investissements, apparaît donc nécessaire à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor.

Ce schéma permettra de dimensionner le plus finement possible, les projets de création d'aires de carénage en cours et les projets futurs.

En parallèle, toujours en cohérence avec les actions mises en place dans le cadre de la GIZC, le SAGE Léon-Trégor souhaite approfondir la connaissance des sites équipés ou non de dispositifs de pompage et d'épuration des eaux grises et des eaux noires, ainsi que des pratiques locales en lien avec la thématique.

La prestation a pour objet de confier à un prestataire :

- 1) La réalisation d'un état des lieux de l'offre actuelle en équipements de carénage (ports et chantiers navals) et un état des pratiques actuelles des usagers.
- 2) Le dimensionnement des aires dédiées existantes et des aires à créer.
- 3) La réalisation d'un état des lieux de l'offre actuelle en dispositifs de pompes d'eaux grises et d'eaux noires et un état des pratiques actuelles des usagers.

Après avoir entendu les Rapporteurs ;

Après avoir pris connaissance des offres présentées ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **RETIENT** le bureau d'études ARTELIA pour mener l'étude « technique et stratégique pour le développement de l'offre de carénage et pour une amélioration des connaissances sur la gestion des eaux grises et des eaux noires dans le périmètre du sage Léon-Trégor »

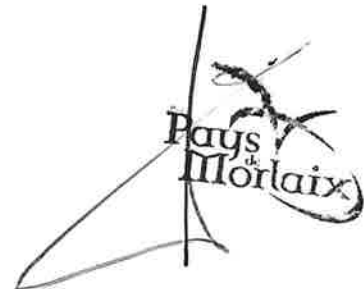
<b>Offre / Candidat</b>		ARTELIA
<b>Montant € HT</b>		53 100,00 €
<b>Taux TVA :</b>	<b>20,00 %</b>	10 620,00 €
<b>Montant € TTC</b>		<b>63 720,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions liées à cette étude

<b>RESSOURCES</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant de la contribution attendue</b>	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70 %	44 604
PETR Pays de Morlaix	30 %	19 116

Présents	13
Pouvoir	02
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 08 février 2024

Le Président,  
Henri BILLON

Pays de Morlaix